



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180712-09

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

Conseiller.e.s absent.e.s : Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU CHAMP DU BAIL : VENTE DE
TERRAIN**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu Le lotissement du Champ du Bail ;
Vu L'estimation du Service des Domaines ;
Vu la délibération n° 2016-48 de Thiers Communauté du 29 septembre 2016 relative à la vente de parcelles ;
Vu la délibération n°20170201-17 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 septembre 2017 fixant le prix de vente des terrains.

Considérant la proposition d'achat de la société Holding 1624 du lot n°6 d'une surface de 5 760 m², au prix de 30 € HT du m².

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de vendre à la société Holding 1624 ou à toute personne morale pouvant s'y substituer le lot n°6 d'une surface de 5 760 m², au prix de 30 € HT du m² ;
- **Précise** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge ;
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois ;
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon